



Programme Conversion à l'électricité d'Hydro-Québec

Mazout léger (n° 2)

Grille d'estimation de l'appui financier et des économies annuelles ⁽¹⁾

Consommation annuelle	Estimation de l'appui financier (consommation d'électricité admissible x 15 ¢/kWh) ⁽²⁾	Estimation des économies annuelles sur la facturation globale du participant avec gestion de la PMA ^{(3) (4)}			
		Si le prix du mazout est de 65 ¢/l	Si le prix du mazout est de 75 ¢/l	Si le prix du mazout est de 85 ¢/l	Si le prix du mazout est de 95 ¢/l
l	\$	\$	\$	\$	\$
2 500	2 800	200	400	600	900
5 000	5 600	400	800	1 300	1 800
7 500	8 500	600	1 300	2 000	2 700
10 000	11 300	800	1 700	2 600	3 600
12 500	14 100	1 000	2 200	3 300	4 500
15 000	17 000	1 300	2 600	4 000	5 400
20 000	22 600	1 700	3 500	5 300	7 200
25 000	28 300	2 100	4 400	6 700	9 000
30 000	34 000	2 600	5 300	8 000	10 800
35 000	39 600	3 000	6 200	9 400	12 600
40 000	45 300	3 500	7 100	10 700	14 400
45 000	51 000	3 900	8 000	12 100	16 200
50 000	56 700	4 300	8 900	13 400	18 000
60 000	68 000	5 200	10 700	16 100	21 600
70 000	79 300	6 100	12 500	18 800	25 200
80 000	90 700	7 000	14 300	21 500	28 800
90 000	102 000	7 800	16 100	24 200	32 400
100 000	113 400	8 700	17 800	26 900	36 000

Notes

- (1) Cette grille présente des estimations du montant de l'appui financier et des économies annuelles sur la facturation globale du participant selon les divers éléments pris en considération dans le calcul. Le montant réel de l'appui financier est confirmé par Hydro-Québec lors de l'analyse du projet et à la réception des documents exigés. Les économies annuelles sur la facturation globale du participant peuvent varier selon le type et l'usage du bâtiment. De plus, Hydro-Québec ne peut être tenue responsable des différences entre les montants réels et les montants estimés fournis dans cette grille.
- (2) Les montants de l'appui financier fournis dans cette grille ont été calculés selon les modalités de l'approche simplifiée pour le calcul de la consommation d'électricité admissible. Il est à noter que le montant de l'appui financier peut être basé sur 75 % des dépenses admissibles. Reportez-vous au *Guide du participant* pour connaître l'ensemble des modalités de calcul.
- (3) Les économies annuelles sur la facturation globale du participant peuvent varier selon le type et l'usage du bâtiment. Cette estimation est basée sur une conversion complète des équipements utilisant un combustible fossile ciblé par des équipements électriques résistifs, comme des chaudières, des générateurs d'air chaud, des serpentins ou des plinthes. L'estimation ne tient pas compte des économies d'énergie découlant de mesures d'efficacité énergétique.
- (4) Dans la majorité des cas, la puissance maximale appelée (PMA) permet au participant de réaliser des économies sur sa facture annuelle d'électricité.

Services à la clientèle

Pour toute question sur ce programme, veuillez consulter le site Web au hydro.quebec/conversion-electricite ou composer le **1 800-463-9900**.

Nous vous encourageons aussi à tirer profit des avantages de nos autres programmes, notamment à bénéficier de l'appui financier du programme Gestion de la demande de puissance (GDP).





Programme Conversion à l'électricité d'Hydro-Québec

Propane

Grille d'estimation de l'appui financier et des économies annuelles ⁽¹⁾

Consommation annuelle	Estimation de l'appui financier (consommation d'électricité admissible x 15 ¢/kWh) ⁽²⁾	Estimation des économies annuelles sur la facturation globale du participant avec gestion de la PMA ^{(3) (4)}			
		Si le prix du propane est de 65 ¢/l	Si le prix du propane est de 75 ¢/l	Si le prix du propane est de 85 ¢/l	Si le prix du propane est de 95 ¢/l
I	\$	\$	\$	\$	\$
2 500	1 900	600	800	1 000	1 200
5 000	3 900	1 200	1 600	2 100	2 500
7 500	5 900	1 800	2 400	3 100	3 800
10 000	7 800	2 400	3 300	4 200	5 100
12 500	9 800	3 000	4 100	5 200	6 300
15 000	11 800	3 600	4 900	6 300	7 600
20 000	15 700	4 800	6 600	8 400	10 200
25 000	19 600	6 000	8 200	10 500	12 700
30 000	23 600	7 200	9 900	12 600	15 300
35 000	27 500	8 400	11 600	14 700	17 900
40 000	31 500	9 600	13 200	16 800	20 400
45 000	35 400	10 800	14 900	18 900	23 000
50 000	39 300	12 000	16 500	21 000	25 500
60 000	47 200	14 400	19 800	25 300	30 700
70 000	55 100	16 800	23 200	29 500	35 800
80 000	63 000	19 200	26 500	33 700	40 900
90 000	70 800	21 700	29 800	37 900	46 000
100 000	78 700	24 100	33 100	42 100	51 100

Notes

- (1) Cette grille présente des estimations du montant de l'appui financier et des économies annuelles sur la facturation globale du participant selon les divers éléments pris en considération dans le calcul. Le montant réel de l'appui financier est confirmé par Hydro-Québec lors de l'analyse du projet et à la réception des documents exigés. Les économies annuelles sur la facturation globale du participant peuvent varier selon le type et l'usage du bâtiment. De plus, Hydro-Québec ne peut être tenue responsable des différences entre les montants réels et les montants estimés fournis dans cette grille.
- (2) Les montants de l'appui financier fournis dans cette grille ont été calculés selon les modalités de l'approche simplifiée pour le calcul de la consommation d'électricité admissible. Il est à noter que le montant de l'appui financier peut être basé sur 75 % des dépenses admissibles. Reportez-vous au *Guide du participant* pour connaître l'ensemble des modalités de calcul.
- (3) Les économies annuelles sur la facturation globale du participant peuvent varier selon le type et l'usage du bâtiment. Cette estimation est basée sur une conversion complète des équipements utilisant un combustible fossile ciblé par des équipements électriques résistifs, comme des chaudières, des générateurs d'air chaud, des serpents ou des plinthes. L'estimation ne tient pas compte des économies d'énergie découlant de mesures d'efficacité énergétique.
- (4) Dans la majorité des cas, la puissance maximale appelée (PMA) permet au participant de réaliser des économies sur sa facture annuelle d'électricité.

Services à la clientèle

Pour toute question sur ce programme, veuillez consulter le site Web au hydro.quebec/conversion-electricite ou composer le **1 800-463-9900**.

Nous vous encourageons aussi à tirer profit des avantages de nos autres programmes, notamment à bénéficier de l'appui financier du programme Gestion de la demande de puissance (GDP).

